

RETOURNER LES SOUMISSION À :
Agence du revenu du Canada

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Raison sociale et adresse du Soumissionnaire (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Signature du signataire autorisé

Date (aaaa-mm-jj)

Nom du signataire autorisé (caractère d'impression)

Titre du signataire autorisé (caractère d'impression)
 (____)

No de téléphone

(____)_____

No de télécopieur

Adresse de courriel

MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Sujet Boîtes de dépôt extérieures pour le courrier	
No d'invitation 1000440277A	Date 2023-04-17
L'invitation prend fin sur le: 2023-04-19 à 14 h 00	Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est (HAE)
Autorité contractante Nom : Katherine Hutton Adresse : Voir dans ce document Adresse de courriel : Katherine.hutton@cra-arc.gc.ca	
No de téléphone (613) 286-5340	
Destination Voir dans ce document	

Le présent document comporte ce qui suit :

- A. Questions et Réponses
- B. Modifications apportées à la demande de propositions

A. Questions et Réponses

- Q3. Dans l'appendice 1 : Critères d'évaluation obligatoires, O3, il est indiqué que "Le soumissionnaire doit être le fabricant de la boîte de dépôt proposée, ou un représentant autorisé à revendre cette boîte". Je voulais demander s'il était possible de supprimer cette exigence. CMC (Canadian Mailbox Company) ne délivre généralement pas de certification de ce type, il n'est donc pas possible de soumettre une lettre du fabricant avec notre offre.**
- R3. L'ARC a accepté de supprimer ce critère des critères d'évaluation obligatoires. Veuillez vous référer à l'amendement #3 pour plus de détails.

B. Modifications apportées à la demande de propositions

Modif #3 Dans l'appendice 1 : Critères d'évaluation obligatoires, à la page 30 de 59 :

SUPPRIMER le critère O3 dans son intégralité